



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 20 MARS 2015 à 14h30

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Patrick HUMBERT

Nombre de membres présents : **56** délégués présents

Nombre de votants: 69 votants (13 procurations)

Autres présents: Gilles ARNOULD, Trésorier public ; Didier ROLLET, Directeur

Ordre du jour :

- Rapport du Président,
- Approbation du Compte Administratif 2014 et Compte de Gestion 2014 (eau potable et SPANC),
- Affectation du résultat 2014,
- Etude et vote du Budget 2015 (eau potable et SPANC),
- Bilan du Trésorier,
- Avancement des travaux et programme de travaux 2015,
- Rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau 2014 (eau potable et SPANC),
- Questions et informations diverses.

1. Approbation du PV de la séance précédente

Le PV de la séance précédente est adopté à l'unanimité. M. HUMBERT est nommé secrétaire de séance.

2. Rapport du président

M. DECOSTERD accueille les différents participants et les remercie pour leur présence à cette assemblée à l'ordre du jour important puisqu'il s'agit du vote du budget 2015.

Il dresse un bilan positif de l'activité depuis la dernière assemblée générale, que ce soit au niveau de l'eau potable ou de l'assainissement non collectif.

Il revient plus spécialement sur la part importante des finances, consacrée aux travaux d'investissement, notamment sur le département de la Haute Saône, où le plan de relance a permis de planifier pour plus d'un million d'euros de travaux de rénovation des canalisations.

Il ajoute que les travaux de rénovation de la salle des filtres et de remise en état du bâtiment de Courchapon sont en cours. Ce sera ainsi, entre la salle des filtres et la rénovation, intérieure et extérieure, des bâtiments, plus de 600 000 euros qui auront été consacré au site de Courchapon depuis 5 ans. A cela il faut y ajouter la construction d'une extension des bâtiments existants pour 200 000 euros.

Il rappelle que ce site est l'objet de visites régulières de la part des écoles. Il a une vocation pédagogique forte qu'il souhaite développer davantage. (Barrages sur l'ognon, microcentrale hydroélectrique, filtration, pompage, puisage, ...)

Il explique aux délégués qu'il présentera un budget, qui grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, permettra de continuer à investir tout en maintenant le tarif de l'eau, sans augmentation, dans ce contexte difficile pour les ménages

M. DECOSTERD enchaîne ensuite le débat sur l'évolution de l'organisation dans les collectivités pour les années à venir. En effet, il rappelle, comme chacun a pu le constater que la loi NOTRE (Nouvelle organisation territoriale), en débat au parlement, et ayant déjà fait l'objet d'une lecture à l'assemblée nationale risque de bouleverser la gestion de l'eau dans un avenir très proche.

Ainsi, des nouvelles compétences obligatoires sont prévues pour les EPCI à fiscalité propre au premier janvier 2018 : eau et assainissement.

La question de l'avenir du syndicat se pose donc.

Le président espère que lors des prochaines lectures du texte les députés et sénateurs tiendront compte de ce qui fonctionne déjà – et fonctionne bien ! - dans nos territoires, et d'en tenir compte dans le texte final, en permettant l'existence des syndicats intercommunaux.

En effet, les syndicats intercommunaux, spécialisés dans les services publics d'eau se sont avérés être de bons outils de rationalisation. En raison de leur emprise territoriale étendue et de leur spécialisation, ces syndicats disposent de compétences techniques pointues. Ils garantissent ainsi d'importantes économies d'échelle, permettant de concilier un bon niveau de prestations avec la maîtrise des coûts, au bénéfice de l'ensemble des usagers qu'ils soient professionnels ou simples particuliers.

Ils garantissent la solidarité et la complémentarité territoriale

De fait, le modèle des syndicats en régie est d'autant plus pertinent qu'il s'applique sur des territoires suffisamment vastes, en fonction des compétences et de la géographie, en confortant la solidarité territoriale sur laquelle repose sa légitimité.

Par conséquent pour que notre syndicat perdure, et s'étoffe pour continuer à jouer son rôle dans les communes rurales, face à une agglomération grandissante, il propose aux délégués d'étudier la prise de compétence assainissement.

L'assemblée rejoint le président et souhaite que les services étudient cette proposition.

Enfin, le président adresse ses remerciements au personnel pour le travail accompli afin d'assurer le service public 24h/24 et 365 jours par an.

Il remercie aussi les élus qui l'accompagnent dans les différentes décisions.

3. Compte administratif 2014 et budget 2015

Le président présente tout d'abord l'état des finances au 31/12/2014

	Recettes	Dépenses	Report 2013	Bilan
Fonctionnement	3 087 555.09	2 629 913.26	766 487.30	1 224 129.13
Investissement	1 247 876.22	1 928 254.36	847 729.48	167 351.34
RAR 2014	344 092	633 111.46		-289 019.46
SPANC	4 300.81	33 438.76	+23.80	-29 088.05

Le bilan global est positif et reflète le mécanisme d'autofinancement des investissements depuis l'excédent généré en fonctionnement.

L'année se conclue sans emprunt. Les ventes d'eau ont été conformes aux prévisions

Concernant le SPANC le budget est déficitaire. Ceci provient du fait qu'il y a un décalage entre les dépenses en temps passé sur les opérations de réhabilitation groupée et les recettes liées aux contrôles car la facturation n'intervient que lorsque les travaux sont terminés, en général année n+1.

Pour l'affectation du résultat 2014, il y a donc un déficit d'investissement de 121 668.12 à combler, tenant compte des restes à réaliser.

Ainsi, 1250 euros seront affectés au compte 1064 (réserve règlementée liée à ventes de véhicules) et 120 418.12 au compte 1068.

Pour le SPANC, le déficit est reporté.

Le budget prévoit de maintenir la section de fonctionnement avec des dépenses et recettes semblables à l'année dernière.

Pour la section d'investissement, 200 000 euros sont prévus pour la construction du nouveau bâtiment et plus de 2 000 000 d'euros sur les réseaux, notamment dans le cadre du plan de relance du département de la Haute Saône.

Le budget peut s'équilibrer sans emprunt.

Le budget du SPANC s'équilibre aussi, tenant compte des recettes de l'agence de l'eau pour les opérations de réhabilitation groupée.

Budget Principal :

Fonctionnement :

Dépenses	4 138 400.41€
Recettes	4 138 400.41€

Investissement :

Dépenses	3 586 026.51€
Recettes	3 586 026.51€

Budget SPANC :

Fonctionnement :

Dépenses	311 820 €
Recettes	311 820 €

M. BELIARD présente les comptes administratifs (eau potable et assainissement non collectif) et les propose au vote. Il est conforme au compte de gestion de la trésorerie.
Ils sont acceptés à l'unanimité (délibération 1 et 2)

M. DECOSTERD Propose l'affectation des résultats (eau potable et assainissement non collectif) comme ci-dessus.
Ils sont acceptés à l'unanimité (délibération 3 et 4)

M. DECOSTERD Propose au vote les deux budgets (eau potable et assainissement non collectif).
Ils sont acceptés à l'unanimité (délibération 5 et 6)

4. Analyse financière du syndicat présentée par M. Arnould.

Le trésorier a analysé l'état des finances du syndicat.

Il en ressort que « fin 2014, la situation financière du syndicat est très saine avec une capacité d'autofinancement élevée et un faible endettement. Le taux de recouvrement est excellent, avec un taux brut de 99.36%.

Il s'agira de poursuivre la gestion menée depuis plusieurs années pour continuer à investir tout en assurant un service public de qualité avec un tarif raisonnable.

6. Rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau

M. ROLLET présente le rapport annuel. Il a été remis aux délégués et sera envoyé aux communes.

Le syndicat a connu une augmentation de 1.7% des abonnés en 2014, ce qui en fait 10 775 fin 2014. Cependant les ventes d'eau n'ont augmenté que de 1.7%.

Les équipes techniques ont réparé 11 casses sur le réseau. Il y a eu 992 changements de vieux compteurs, ce qui permet de maintenir le rythme de renouvellement de 15 ans.

Il est rappelé que le syndicat dispose d'un service d'astreinte disponible 24H/24 et 7 jour sur 7.

Le rendement a augmenté, à 84.5%, résultat de la politique d'investissement constante, des équipements de télégestion (sectorisation) et de l'efficacité des procédures de recherches de fuites.

Au niveau qualité, il y a eu une non-conformité.

Ainsi, des restrictions d'usages de l'eau du robinet ont été mises en place le 26 Septembre 2014, suite à une analyse non conforme réalisée par l'Ars à Taxenne (39) le 23 Septembre. (8 coliformes trouvés, malgré un taux de chlore libre de 0.08 mg/L)

Par principe de précaution, ne disposant que de ce seul résultat, l'ARS a obligé le Syndicat à mettre en place une distribution d'eau en bouteilles sur le secteur de Courchapon.

Pour lever les doutes, l'Ars a procédé le même jour à des contres analyses et les résultats communiqués le 28 Septembre 2014 montrent que l'eau pouvait être consommée.

Par conséquent, toutes les restrictions ont été levées le 28 Septembre.

Le syndicat regrette que sur la base d'une seule analyse, malgré tous les éléments à dispositions (contrôle interne, chlore résiduel, analyse non conforme le même jour au syndicat de Montmirey le Château, ...), l'ARS ait obligé à une distribution d'eau en bouteilles sur 26 communes.

Le président explique que les équipes du syndicat ont été très réactives dans la mise en œuvre de cette distribution.

Ceci a permis de mettre en pratique le plan de secours et d'y apporter des améliorations (alerte des membres du bureau, communication aux communes non concernées...)

Le coût de l'opération a été de plus de 7000 euros, à charge pour le syndicat.

Enfin, il a été convenu avec l'ARS que lors de prélèvements, il y aurait toujours deux prélèvements réalisés pour éviter ce genre de situation où sur la base d'une analyse on considère qu'il s'agit de l'image la qualité de l'eau sur 26 communes.

Le rapport est adopté à l'unanimité (délibération 7)

M. ROLLET fait ensuite lecture du rapport annuel sur le SPANC.

Beaucoup de temps a été consacré aux opérations de réhabilitation groupée. A ce jour, 216 installations (CCVP et SIEVO) se sont engagées dans la démarche.

Le rapport est adopté à l'unanimité (délibération 8)

7. Programme de travaux 2015

M. BELIARD rappelle les derniers chantiers qui se sont déroulés. Pour la partie canalisation, il s'agit des travaux de la liaison Hugier Chancevigney, Chancey rue des

Clos, et actuellement en cours Rue de Bresilley à Montagney. Les travaux de rénovation des réservoirs de Pin sont en cours.

Pour les stations, M. BALLOT explique que les travaux de la salle des filtres sont bien avancés. Les nouveaux filtres sont mis en place. Il reste des raccordements tuyauterie, le câblage électrique. La mise en essai est prévue pour fin avril.

Ensuite M. BELIARD présente le programme de travaux prévisionnel 2015.

COMMUNE	Travaux	Montant H.T.
BURGILLE/CHAZOY	Réhabilitation grande rue	90 000
DANNEMARIE	Réhabilitation rue des Chanets	10 000
FRANOIS	Renforcement DN 250 entrée de Franois	270 000
PLACEY	Réhabilitation rue de l'Eglise et des Vignes	60 000
MAZEROLLES LE SALIN	Réhabilitation route de Vaux les Prés	60 000
CORCELLES FERRIERES	Renforcement de réseau rue de la Citadelle	50 000
FERRIERE LES BOIS	Réhabilitation rue de la Cure	60 000
PELOUSEY	Réhabilitation rue du chene Beni	450 000
VAUX LES PRES	Renforcement rue du Château	20 000
SIEVO	Rénovation réservoir de Chemaudin	150 000
SIEVO	Création Puits P4bis	150 000
LOUVATANGE	Renforcement rue de la Libération et du Noyer	65 000
SORNAY	Réhabilitation liaison Sornay Montagney	250 000
MOTÉY BESUCHE	Réhabilitaion liaison Montagney Motey Besuche	250 000
CHANCEY	Renforcement route de magney	110 000
CHANCEY	Réhabilitation rue tortueuse et rue des Clos	60 000
CHENEVREY	Création liaison Chenevrey Marnay	45 000
TOTAL		2 150 000

Certains de ces travaux en cours de finalisation avec les communes.

8. Divers

Le Président explique que le syndicat est sollicité par de nombreuses communes : Valay (70), Brussey (70), Beaumotte les Pins (70), Emagny(25), Chevigney sur l'Ognon (25).

Les problématiques sont différentes mais globalement ces communes recherchent une nouvelle ressource pour substituer la leur qui rencontre des problèmes de qualité.

M. ROLLET présente une esquisse de projet de raccordement possible de ces communes. Ce projet tient compte de la disponibilité de la ressource et des capacités de transport de l'eau dans les réseaux du syndicat.

Ainsi Emagny et Chevigny sur l'Ognon pourraient être alimentées depuis Recologne, en bouclant sur Moncley pour sécuriser l'alimentation.

Pour Brussey et Beaumotte les Pins, une solution d'alimentation par la commune de Marnay est possible, tout comme une alimentation depuis Chevigny sur l'Ognon ou Ruffey le Château, en traversant l'Ognon.

Enfin pour Valay, une alimentation est possible depuis Venere. Cependant, il est nécessaire de renforcer la réserve de Bonboillon, réserve qui est déjà limite aujourd'hui.

Ainsi, le Président précise qu'il y a plusieurs solutions possibles, mais quoi qu'il en soit la réflexion doit être globale. C'est pourquoi, il organisera une réunion avec les financeurs potentiels et les communes concernées pour avancer ensemble sur ces problématiques.

Le Président annonce aux délégués que 32 communes sur 33 concernées ont adhéré au service de contrôle des débits pression des poteaux incendie.

Il ajoute qu'enfin, le [décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie](#) a été publié le 1^{er} mars 2015 (décret joint en annexe)

Visant à clarifier les règles et procédures relatives aux points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie, le décret du 27 février 2015 prévoit un référentiel national qui définira les principes généraux de conception et d'organisation de la DECI, ainsi que les dispositions générales relatives à l'implantation et à l'utilisation des points d'eau utilisés en cas d'incendie. Ce référentiel national sera décliné au niveau local, des règlements départementaux de DECI devant être élaborés par les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et arrêtés par les préfets après concertation avec les acteurs locaux, dans un délai de deux ans.

Il rappelle que la députée du secteur, Barbara ROMAGNAN était intervenue à l'assemblée nationale sur le sujet, suite à une demande du syndicat.

Pour conclure cette assemblée, le président annonce à tous les délégués qu'une visite en bus des principaux sites sera organisée le 12 juin. Cette journée débutera le matin à 11 heures par une inauguration de la salle des filtres et de la microcentrale à Courchapon. Cette inauguration sera suivie d'une collation puis d'une visite des installations de pompage et de distribution à partir de 13h30.

Une invitation sera envoyée aux délégué(e)s et aux maires.